



## EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFERIEURE OU EGALE A 1,2 KG/J DE DBO<sub>5</sub>

### FICHE DECLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées de votre SPANC :		
<b>Centre de Grenade :</b> Réseau 31 1475 rue du Port Haut 31330 GRENADE SUR GARONNE Tèl : 05/62/79/82/22	<b>Centre de Saint-Gaudens :</b> Réseau 31 657 chemin de la Graouade 31800 SAINT-GAUDENS Tèl : 05/62/00/72/80	<b>Centre de Toulouse :</b> Réseau 31 3 rue André Villet ZI de Montaudran 31400 TOULOUSE Tèl : 05/61/24/98/70
Courriel : <a href="mailto:anc@reseau31.fr">anc@reseau31.fr</a>		

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- \* Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- \* Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Conformément au règlement du service (art. 11) la réalisation d'une étude hydrogéologique est nécessaire. Le SPANC est à votre disposition pour toute information complémentaire ou vous transmettre le règlement de service.



## VOLET 1 Informations générales

### > NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve  
 d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)  
 de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire  
 d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

### > COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur : \_\_\_\_\_  
Adresse (1): \_\_\_\_\_  
Adresse (2): \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Port : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### > ADRESSE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

Adresse (1): \_\_\_\_\_  
Adresse (2): \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : \_\_\_\_\_  
Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) : \_\_\_\_\_

## VOLET 2 Caractéristiques du projet

### > MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

**Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)**

Nom : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Port : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

**Installateur (entreprise ou particulier) – si connu**

Nom : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Port : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

### > CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Dans le cas d'une réhabilitation, l'installation a-t-elle déjà fait l'objet d'un contrôle ?  Oui  Non  
Si oui, indiquer le Numéro de dossier SPANC : \_\_\_\_\_  
Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?  Oui  Non  
Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  Oui  Non  
Détail des éléments qui seront conservés : \_\_\_\_\_



## Traitement secondaire

### Épandage par le sol en place

#### Tranchées d'infiltration

Longueur =            ml soit            tranchée(s) x            m  
 Profondeur =            m            Largeur =            m

#### Lit d'épandage

Longueur =            m            Largeur =            m  
 Surface =            m<sup>2</sup>            Profondeur =            m

### Épandage par un massif reconstitué

#### Lit filtrant non drainé à flux vertical

#### Lit filtrant drainé à flux horizontal

#### Lit filtrant drainé à flux vertical

Veillez renseigner les caractéristiques  
 ci-dessous

Longueur =            m            Largeur =            m  
 Surface =            m<sup>2</sup>            Profondeur =            m

#### Tertre d'infiltration

Longueur =            m            Largeur =            m  
 Surface =            m<sup>2</sup>            Hauteur =            m

#### Lit filtrant drainé à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration =            m<sup>2</sup>

Le dispositif de traitement est-il  
 adapté aux contraintes de sol ?  
 (perméabilité, nappe, pente, etc.)

Oui             Non

Le dimensionnement du dispositif  
 de traitement est-il adapté au  
 logement / capacité d'accueil ?

Oui             Non

## INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERES AGREES

Dénomination commerciale :

Numéro national d'agrément :

Titulaire de l'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) :

Filière réglementaire ?

Oui             Non

Le dispositif agréé est-il adapté au  
 contexte (type d'usage, sensibilité  
 du milieu, immeuble) ?

Oui             Non

## DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

#### Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée :            L

#### Pompe ou système de relevage

Volume du poste :            L

Usage :             Eaux brutes             Eaux prétraitées             Eaux traitées

Le dispositif annexe est-il adapté  
 au projet ?

Oui             Non

## MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES\*

*\*se référer à l'arrêté du 27 avril 2012*

#### Par infiltration dans le sol en place via le dispositif de traitement ou par :

##### Tranchée(s)            d'infiltration            d'irrigation

Longueur =            m soit            tranchée(s) x            ml

Profondeur =            m            Largeur =            m

##### Lit            d'infiltration            d'irrigation

Longueur =            m            Largeur =            m

Surface =            m<sup>2</sup>            Profondeur =            m

#### Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte  
 parcellaire et à la nature du sol ?

Oui             Non

• **Appréciation de la nature du sol :**

à dominante argileuse  à dominante sableuse  à dominante limoneuse

• **Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :**

Oui  Non

• **Présence d'un exutoire desservant la parcelle :**

Oui  Non

Si oui, préciser :  Fossé  Collecteur pluvial  Cours d'eau  Retenue d'eau (Etang,...)

• **Profondeur des canalisations d'évacuation à la sortie de l'habitation / Terrain Naturel fini :**                      cm

**OBSERVATIONS** (préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation)

> **CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE**

Partie réservée à l'agent du SPANC



**IMPORTANT :** la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui  Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)

Oui  Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

Oui  Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

Oui  Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

Oui  Non

Dispositif réglementaire ?

Oui  Non

**INSTALLATIONS AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE**

**Prétraitement et ou traitement primaire**

**Bac à graisses :**

200 L. (eaux de cuisine)                       500 L. (toutes eaux ménagères)

Autre volume :                      L.                      Provenance des eaux :

*N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

**Fosse toutes eaux**                      Volume :                      L.

*N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

**Préfiltre (décolloïdeur)**                      Volume :                      L.

Est-il intégré à la fosse ?                       Oui                       Non                       Ne sais pas

**Autre :**                      Volume :                      L.

**Toilettes sèches :**

*Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.*

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :



### Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

Principale  Secondaire  Location  Autre (préciser : \_\_\_\_\_ )

Combien de pièces principales\* (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

**Cas particulier :** si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »),

quel est le nombre d'EH retenu ? \_\_\_\_\_ EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

### Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? \_\_\_\_\_ personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? \_\_\_\_\_ EH

### > MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée -Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

**Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?**

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

Oui  Non  
 Oui  Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

Oui  Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

Oui  Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?

Oui  Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

### > COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

**Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?**

Oui  Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

### > CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

• Expertise hydrogéologique à la parcelle (à joindre à la présente demande) :

Bureau d'étude : \_\_\_\_\_

Année de réalisation : \_\_\_\_\_

• Superficies :

Surface totale : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Surface disponible pour l'installation : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

• Pente existante :  < 5 %  de 5 à 10 %  > 10 %

• Terrain inondable :  Oui  Non

• Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :  Oui  Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.